

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 9 Avril 2024

PRESENTS : M. Pierre TUAL - M. Jean-Claude LANDREIN - Mme Martine NATUREL - Monsieur Laurent SABOURDIN – M. Jean-Luc BARRETEAU – M. Christophe SAMUEL – M. Pascal MARTINAUD – Mme Caroline COUSSEAU – M. Jean-Christophe BECQUIN - Mme Nathalie BECQUIN – Mme Marie TUAL

ABSENTS EXCUSES : M. PENNEL Guillaume (pouvoir à M. BECQUIN Jean-Christophe) - M. Fabrice PEYROUTY – M. TEYSSONNIER Sébastien – Mme ROCHETEAU Laurence

Monsieur Christophe SAMUEL est élu secrétaire de séance.

Il est procédé à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Mars 2024.

- **DELIBERATION AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDIT :**

- 2024/15 - OBJET : AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDIT

Dans la nomenclature M57, l'Assemblée délibérant peut autoriser M. le Maire à faire des virements des crédits de section à section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections et conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne à l'unanimité des voix, l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer des virements de crédits quand cela sera nécessaire.

- **DELIBERATION VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 :**

- 2024/16 - OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Vu le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3 ;

Vu la délibération 2023/46 du 12 Septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 19 Mars 2024 ;

Vu le Compte financier Unique 2023 de la Commune de Pisany ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévus :	289 891.29
	Réalisé :	163 787.12
	Reste à réaliser :	80 840.00

Recettes	Prévus :	289 891.29
	Réalisé :	49 696.11
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	736 060.90
	Réalisé :	394 922.14

Recettes	Prévus :	736 060.90
	Réalisé :	771 639.49

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 114 091.01
Fonctionnement :	376 717.35
Résultat global :	262 626.34

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix le compte financier unique de la commune de Pisany, tel qu'il est présenté.

• **DELIBERATIONS AFFECTATION DU RESULTAT 2023 :**

- 2024/17 - OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 :

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats du Compte Administratif 2023, à savoir :

Section de Fonctionnement	376 717.35
Section d'Investissement	-114 091.01
Excédent global	262 626.34

Décide d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2024 :

Section de Fonctionnement	Affectation	
002 – Excédent fonctionnement reporté	181 786.34	
Section d'Investissement		376 717.35
1068 – affectation excédent fonctionnement	194 931.01	
001 – Déficit investissement reporté	- 114 091.01	- 114 091.01
Totaux	262 626.34	262 626.34

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont, les Membres présents signé au Registre.

• **DELIBERATION VOTE DES TAUX 2024 :**

- 2024/18 - OBJET : VOTE DES TAUX 2024

Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote des taux d'imposition afin de mettre en recouvrement le produit du montant des impôts qui est prévu au vote du budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1 – de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	36.93 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	49.89 %
Taxe Habitation	10.33 %
Cotisation foncière des entreprises (Si EPCI en fiscalité additionnelle)	0%

- 2 – d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **DELIBERATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF :**
 - 2024/19 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis au vote par chapitre, avec une présentation fonctionnelle,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2024
011 : Charges générales	150 553,88 €
012 : Charges de personnel	186 600,00 €
014 : Atténuation de produits	56 329,00 €
65 : Autres charges gestion	56 757,00 €
66 : Charges financières	1 167,00 €
68 : Dotations aux amortissements	2 000,00 €
Dépenses réelles	453 406,88 €
Dépenses d'ordre	271 258,46 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	724 665,34 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2024
002 : Excédent de fonctionnement reporté	181 786,34 €
013 : Atténuation de charges	1 700,00 €
70 : Produits des services	103 760,00 €
73 : Impôts et taxes	66 500,00 €
731 : Impositions directes	233 621,00 €
74 : Dotations et participations	124 293,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	13 000,00 €
76 : Produits Financiers	5,00 €
77 : Produits spécifiques	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	724 665,34 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Reste à réaliser	Proposition du Maire	Budget Primitif 2024
001 : Déficit investissement		114 091,01 €	114 091,01 €
16 : Emprunts		19 941,54 €	19 941,54 €
204 : Subventions d'équipement versées		3 448,00 €	3 448,00 €
21 : immobilisations corporelles	80 840,00 €	274 998,92 €	355 838,92 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			493 319,47 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Proposition du Maire	Budget Primitif 2024
10 : Dotations, fonds divers		218 431,01 €	218 431,01 €
13 : Subventions d'investissement		3 630,00 €	3 630,00 €
28 : Amortissements		4 637,37 €	4 637,37 €
021 : virement de section de fonctionnement		266 621,09 €	266 621,09 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			493 319,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité le Budget Primitif 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessus, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

- **DELIBERATION AMORTISEMENT DES IMMOBILISATIONS :**
2024/20 OBJET : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le Conseil Municipal,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu les articles L.2321-2 alinéa 27 et R.2321-1 du CGCT,

DECIDE

Article 1 : de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2024 les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit,

Compte 2046 1 an

Article 2 : la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire, les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

Article 3 : le seuil d'amortissement des biens de faible valeur est fixé à 500 € TTC

- **DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION SAUJON SOLIDARITE :**
2024/21 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION SAUJON SOLIDARITE

Monsieur le Maire fait part du courrier de Saujon Solidarité, d'une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention qui sera inscrite à l'article 6574 :

- Association Saujon Solidarité : 210 €uros

Séance levée à 22 h

Le secrétaire de Séance,

Christophe SAMUEL



Le Maire,

Pierre TUAL

